Image not found or type unknown

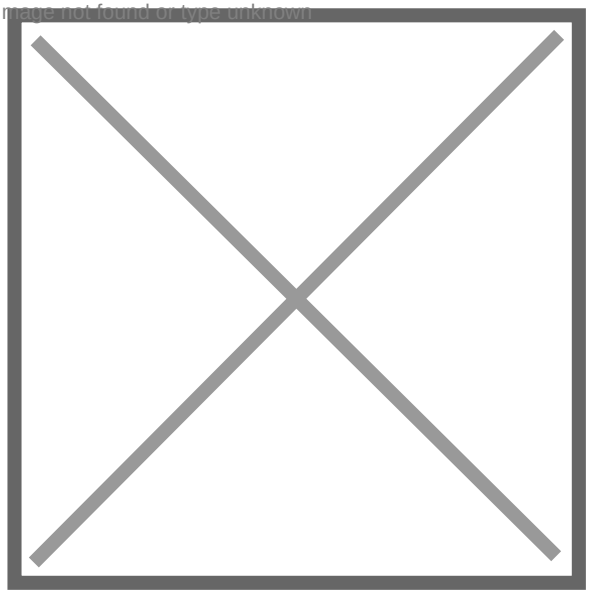

Annuler un contat de construction

Par **marie**, le **01/06/2010** à **12:28**

Bonjour,

j'ai signé début 2008 avec une société de constructeur de maison bois de finlande, à ce jour toujours pas de maison, y'a meme pas de date de livraison noté sur le contrat et rien est indiqué sur ce contrat flou,c'est toujour de façon oral qu'on me dit qu'on va me livrer telle date... la société M fait appel à une usine pour nous fournir la maison, cette usine à coulée.

j'ai payé un accompte de 26 000e et j'ai rien j'ai des plans qui étaient à l'origine au nom d'un autre....

je sais aussi que la societé M à changé de nom, je ne sais s'il est a coulé , fermée...mais elle ne s'appelle plus pareil c'est la société N , enfin bref ses bureaux en france on fermés et on a meme pas d'adresse pour envoyer les recommandés!!!

bref j'aimerais savoir si je suis dans mon droit d'annuler un contrat avec la société M si celle ci n'existe plus ou a changé de nom et comment en etre sur étant donné que c'est pas en france mais en finlande??

merci de votre aide, cdt.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés